



ACCESSIBILITÉ PÊCHE / PLANS D'EAU

CONGRÈS
ANNUEL | 2017



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Implication du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans l'accès aux plans d'eau du Québec

Rapport d'atelier

Mise en contexte

Les problèmes d'accès à l'eau pour la pêche sportive liés à la privatisation des berges des cours d'eau sont devenus communs au Québec. L'étalement urbain, qui entraîne le développement résidentiel dans de nombreux secteurs autrefois dédiés à la villégiature, fait en sorte que de nombreux lacs et plusieurs rivières ou certaines de leurs portions se trouvent enclavés. Ceci provoque deux situations, soit ces plans d'eau deviennent totalement inaccessibles aux villégiateurs, soit on exige des sommes parfois faramineuses pour limiter leur accessibilité aux non-résidents.

Dénonçant cette situation depuis plusieurs années, la FédéCP et la communauté des pêcheurs québécois ont interpellé depuis plusieurs années le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour qu'il mette en œuvre des mesures concrètes visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois pour y pratiquer la pêche récréative.

En mai 2016, répondant aux demandes de la FédéCP, le MFFP a mis sur pied un projet pilote à partir de fonds provenant du Réinvestissement dans le domaine de la faune pour inciter les municipalités à améliorer leurs infrastructures d'accès aux plans d'eau en vue de favoriser la pratique de la pêche sportive. C'est dans l'objectif de présenter les résultats de ce projet pilote que Mesdames Nancy Bédard et Gisèle Paquet ont participé à cet atelier.

Bilan du Projet pilote d'accès à la ressource faunique

D'entrée de jeu, il est reconnu par le MFFP que certaines municipalités imposent des tarifs dissuasifs aux non-résidents pour accéder à des plans d'eau. Mais ces dernières étant des entités autonomes sur lesquelles il n'a pas juridiction, il lui est impossible de les contraindre à modifier leurs règlementations. Afin d'améliorer la situation, le MFFP a tout de même entrepris des démarches auprès du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) afin qu'il tienne compte de cette situation en regard des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui doivent être prises en compte dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement (SAD) présentement en cours.

Mais, afin de tout de même réagir et agir dans le cadre de sa mission et de ses moyens, le MFFP a décidé de créer un programme incitatif ayant trois objectifs :

- Encourager la création et la rénovation d'accès aux plans d'eau ;
- S'assurer d'un coût raisonnable à l'accès pour tous les pêcheurs ;
- Garder une ouverture pour étendre le programme à d'autres formes d'accès.

Après consultations auprès du MAMOT et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le Projet pilote d'accessibilité à la ressource faunique 2016-2017, pourvu d'un budget de 150 000 \$ a été créé. Le cadre en était le suivant :

- Une aide financière jusqu'à 40 % ou 50 000 \$ par projet ;
- Le projet s'applique à la construction ou la rénovation de rampe, quai, etc. ;
- Il est prévu un soutien aux stations de nettoyage d'embarcations ;
- Il est assorti d'un engagement à maintenir la tarification initiale pendant 10 ans.

Le projet pilote a été lancé le 24 mai et 26 projets ont été soumis au MFFP par des municipalités. L'évaluation a été faite par un comité et l'enveloppe initiale de 150 000 \$ a été bonifiée à 186 760 \$ pour financer les six meilleurs projets. Fait intéressant, les six projets retenus prévoyait une gratuité d'utilisation.

Municipalité	Valeur du projet	Montant accordé	Nature du projet
Trois-Rivières	137 000 \$	50 000 \$	Rampe/ lac St-Pierre
Sherbrooke	66 000 \$	26 000 \$	Rampe/ rivière Magog
Shawinigan	141 750 \$	50 000 \$	Quai/ rivière St-Maurice
Deschambault-Grondines	8 600 \$	3 440 \$	Quai-rampe/St-Laurent
La Prairie	175 000 \$	50 000 \$	Quai-rampe/parc Bassin
Conseil Abénaki Wôlinak	17 300 \$	6 920 \$	Quai/ rivière Bécancour

Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2017-2018

Pour faire suite aux résultats positifs du projet pilote de 2016, le MFFP a procédé à la mise sur pied du Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2017-2018. L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès aux plans d'eau pour l'ensemble des pêcheurs québécois tout en participant à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. S'adressant aux organismes municipaux, l'appel de projets se fera jusqu'au 2 mai 2017 et prévoit une aide financière de 40 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 45 000 \$. Le maximum est toutefois fixé à 50 000 \$ pour les projets incorporant des travaux sur une station de nettoyage d'embarcations.

Par ailleurs, l'expérience du projet pilote a aidé à préciser les critères et les barèmes d'évaluation des candidatures et incite à mieux intégrer les délais inhérents aux autorisations environnementales. Pour les années futures, les objectifs du programme seront les suivants :

- Améliorer le programme en continu ;
- Accroître les efforts sur les stations de nettoyage ;
- Continuer à valoriser l'importance de l'accès aux plans d'eau, notamment avec la collaboration des partenaires fauniques.

Les discussions

Tout d'abord, les discussions démontrent que les problèmes d'accès à l'eau sont bien réels et plusieurs participants mentionnent y avoir été confrontés. Il en ressort aussi que la disparité entre les coûts et les modalités d'utilisation, très variables d'un endroit à un autre, sont incommodes pour les utilisateurs des infrastructures d'accès à l'eau. Certains dénotent que les municipalités ont plus le désir de satisfaire leurs résidents et amasser des revenus que d'assurer une utilisation adéquate et équitable des accès. Il est illogique dans l'esprit des gens que le gouvernement soit si peu directif dans ce dossier

alors que les lacs de la province appartiennent à tous les citoyens et qu'en réalité les infrastructures ont été financées par l'ensemble des contribuables.

Le programme d'accès à la ressource faunique tel que présenté par le ministère est cependant bien accueilli. En effet, les projets qui ont été supportés en 2016 indiquent que six municipalités ont choisi de favoriser les accès publics et le développement économique qu'elles supportent. Pour l'instant, rien ne démontre que ce programme améliorera la situation des lacs enclavés dont les résidents ont pris le contrôle. La valeur de l'enveloppe budgétaire réservée à ce programme paraît aussi bien mince pour plusieurs. La baisse récente de la vente de permis de pêche a probablement entraîné des pertes économiques de plusieurs millions de dollars et il faudra des investissements importants pour stopper la tendance. On mentionne aussi que la réalisation de projets comme ceux présentés exige aussi de travailler avec d'autres ministères, dont celui du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. On demande au MFFP de faire de s'assurer de faire les approches nécessaires auprès de ce dernier pour lui demander de procéder à l'étude rapide des dossiers.

D'ailleurs, on remarque qu'aucun plan d'eau parmi ceux dont les problématiques d'accès sont les plus criantes ne se trouve dans la liste des projets retenus. Ce qui démontre pour plusieurs que le fond du réel problème d'accès à l'eau dans certaines régions demeure tout entier et que la tendance à la privatisation de certains lacs et de parties de cours d'eau risque de se poursuivre. Certains se questionnent sur la pertinence du projet et demandent à ce qu'il ne devienne pas un simple exercice de rénovation des équipements d'accès déjà existants qui évitera au gouvernement de s'attaquer à la source du problème.

Certains rappellent qu'on ne doit pas être dupes devant le phénomène des propriétaires toujours plus nombreux qui se construisent des maisons de grandes valeurs près d'un lac et qui exercent des pressions sur leurs conseils municipaux pour en écarter les non-résidents. Ceci n'est pas nouveau et il faut continuer aussi de travailler sur cet aspect. Les lacs publics doivent demeurer publics. Les arguments environnementaux souvent invoqués ne tiennent pas toujours la route ; pourquoi interdire à des canoteurs l'accès à un lac sur lesquels les résidents utilisent des moteurs hors-bord puissants.

Il est bien expliqué aux participants par les représentantes du MFFP que ce ministère n'ayant pas juridiction sur les municipalités, il lui est difficile d'obliger ces dernières à modifier leurs façons de faire. C'est d'ailleurs dans l'idée de travailler avec les outils légaux et administratifs qu'il possède, dont le programme de relève et de mise en valeur de la faune, que le programme d'accès à la ressource faunique a été mis sur pied.

La gratuité qui sera offerte dans les six projets retenus est aussi une bonne nouvelle pour tous. Par contre, les participants rassurent les gens du ministère que la FédécP ne réclament pas nécessairement la gratuité pour pouvoir utiliser des infrastructures

d'accès aux plans d'eau. On mentionne que l'imposition de tarifs raisonnables, pouvant aller par exemple jusqu'à un maximum de 20 \$ par jour, incluant le lavage des embarcations, serait accepté des clientèles et permettrait aux municipalités de recueillir des revenus pour assurer leur entretien.

Cependant, il est unanime parmi les participants qu'il faut revoir le rôle et l'opération des stations de lavage attenantes aux installations d'accès. Présentement, elles ne servent qu'à ajouter un frein à l'utilisation de certains lacs. Un fouillis existe à ce sujet et il n'est pas clair que leur premier rôle consiste à prémunir les plans d'eau contre des espèces aquatiques envahissantes (EAE). Les heures et les dates de disponibilité font en sorte que les bateaux mis à l'eau ne sont pas systématiquement lavés. Par ailleurs le personnel est parfois incompetent et travaille de façon négligente. On ne fait qu'embêter les pêcheurs sans effectuer une action efficace de contrôle des EAE. Les participants jugent aussi que les frais d'utilisation de ces stations de lavage sont souvent trop chers. On suggère que les stations de lavage pourraient être laissée en libre-service lorsque le personnel n'est pas disponible. Il faudrait aussi que le gouvernement s'assure de l'uniformité des services. À quoi sert-il de laver des bateaux qui accèdent à un lac par une rampe alors qu'ils ne le sont pas à une autre quelques kilomètres plus loin ?

En somme, les participants sont heureux de l'initiative du MFFP. Mais il est clair que cela n'apparaît pas pour eux comme étant la solution au problème de la privatisation des lacs due au développement résidentiel. On compense en petite partie les pêcheurs et autres villégiateurs pour les pertes d'accès qui sont survenues et qui risquent de continuer à se répandre. La hausse de la valeur des chalets, des loyers baux de villégiature et des prix des permis s'ajoutent aux problèmes d'accès à l'eau pour ébranler tout le secteur du prélèvement de la faune. Des actions globales devront être envisagées pour maintenir le dynamisme de ce secteur économique.